


Duplosan® KV Combi **Herbicide**

Herbicide sélectif avec large spectre d'efficacité pour les grandes cultures, l'arboriculture et les gazons. Détruit, avec un bas dosage, toutes les importantes mauvaises herbes annuelles et vivaces sensibles aux hormones.

Produit	Duplosan® KV Combi est un concentré soluble dans l'eau (SL) et contient 30.7 % (350 g/l) mécoprop-P, 14 % (160 g/l) 2,4-D. (W-5164)
Cultures	Arboriculture (O), Culture ornementale (Z), Grande culture (F).
Spectre d'efficacité	Moutarde des champs, Amarante, Repousses de colza, Rumex à large feuilles, Chardons des champs, Véronique à feuilles de lierre, Galinsoga, Renoncule, Ravenelle, Herbe aux écus, Bourse-à-pasteur, Gaillet, Renouée persicaire, Renouée des oiseaux, Renouée liseron, Chénopode, Coquelicot, Mouron des oiseaux, Liseron Effet partiel: Ortie royale, Camomille, Lamier.
Emploi Arboriculture (O),	fruits à noyaux, fruits à pépins: 2.5 -3.25 lt/ha, contre <i>dicotylédones annuelles</i> , <i>dicotylédones vivaces</i> . Appliquer uniquement les jours où les températures diurnes sont comprises entre 10 et 20°C et les températures nocturnes supérieures à 5°C. Pas de traitement avec pulvérisateurs à dos ou à main. Pas de traitements, en présence de personnes non protégées qui risquent d'être exposés à la dérive. Information pour que des tierces personnes n'entrent pas dans la parcelle. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Pour protéger les tierces personnes, respecter une zone tampon non traitée de 20 m le long des zones résidentielles et des installations publiques. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation.

<p>grandes cultures (F),</p>	<p>Céréales: 2.5 -3.25 lt/ha, contre <i>dicotylédones annuelles, dicotylédones vivaces</i>. Application: printemps. Stade 21-29 (BBCH). Appliquer uniquement les jours où les températures diurnes sont comprises entre 10 et 20°C et les températures nocturnes supérieures à 5°C. Pas de traitements, en présence de personnes non protégées qui risquent d'être exposés à la dérive. Information pour que des tierces personnes n'entrent pas dans la parcelle. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Pour protéger les tierces personnes, respecter une zone tampon non traitée de 20 m le long des zones résidentielles et des installations publiques. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 1 point selon les instructions du service d'homologation.</p> <p>Prairies et pâturages: 2.5 -3.25 lt/ha, contre <i>dicotylédones annuelles, dicotylédones vivaces</i>. Application: avant le semis suivant. Traitement de surfaces. Appliquer uniquement les jours où les températures diurnes sont comprises entre 10 et 20°C et les températures nocturnes supérieures à 5°C. Pas de traitements, en présence de personnes non protégées qui risquent d'être exposés à la dérive. Information pour que des tierces personnes n'entrent pas dans la parcelle. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Pour protéger les tierces personnes, respecter une zone tampon non traitée de 20 m le long des zones résidentielles et des installations publiques. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 1 point selon les instructions du service d'homologation.</p>
<p>cultures ornementales (Z).</p>	<p>gazon d'ornement et terrains de sport: 4 lt/ha, contre <i>dicotylédones annuelles, dicotylédones vivaces</i>. Effet partiel: <i>bugle rampante, lierre terrestre, véroniques</i>. Appliquer uniquement les jours où les températures diurnes sont comprises entre 10 et 20°C et les températures nocturnes supérieures à 5°C. S'assurer que toute personne qui - jusqu'à la prochaine coupe, y</p>

	<p>compris l'élimination de l'herbe coupée - entre dans la pelouse traitée, porte une chemise à manches longues + un pantalon long. Pas de traitements, en présence de personnes non protégées qui risquent d'être exposés à la dérive. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Pour protéger les tierces personnes, respecter une zone tampon non traitée de 20 m le long des zones résidentielles et des installations publiques. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 1 point selon les instructions du service d'homologation.</p>
Mode d'action	<p>Les matières actives du Duplosan® KV Combi sont absorbées par les feuilles des mauvaises herbes et se distribuent dans toute la plante. Elles causent une croissance anormale qui mène finalement au dépérissement des plantes touchées. Liée à la haute sélectivité du produit, la croissance des céréales et des autres graminées n'est pas affectée.</p>
Préparation de la bouillie	<p>Préparation de la bouillie: verser le produit directement au travers du tamis dans le réservoir rempli à moitié d'eau. Ensuite compléter le réservoir selon besoin. Agiter constamment la bouillie.</p> <p>Mélanges: En cas d'utilisation en combinaison avec d'autres produits, suivez toujours les instructions sur l'étiquette des produits partenaires.</p> <p>Protection des utilisateurs: Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + des lunettes de protection ou une visière. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure. Travaux successifs: porter une tenue de protection (au minimum une chemise à manches longues + des pantalons).</p>
Rotation des cultures	<p>Après une culture de céréales normale, il n'y a pas de restriction culturale.</p>
Classement	<p>Danger</p>

	 <p>P102 Tenir hors de portée des enfants. EUH 208 Contient [2,4-dichlorophénoxyacétique]. Peut produire une réaction allergique. EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H302 Nocif en cas d'ingestion. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.</p>
Comportement dans l'environnement	Le produit est homologué par l' OSAV. On peut l'utiliser en PER, les restrictions de certains programmes sont à observer.
Emballage	10 lt.
®	Marque déposée par Nufarm GmbH AUS
A Observer	Cette fiche vous informe et ne remplace pas l'étiquette. Avant d'utiliser un produit, veuillez lire attentivement l'étiquette et s'y tenir conformément.

Version 31.03.22/RH/PM/LG0000